

EXTRAIT

# TRAVAUX DE LINGUISTIQUE ET DE LITTÉRATURE

publiés par

le CENTRE DE PHILOGIE ET DE LITTÉRATURES ROMANES  
de l'Université de Strasbourg

XI, 1

MELANGES DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE  
ET DE PHILOGIE ET LITTÉRATURE MÉDIEVALES

offerts à

Monsieur PAUL IMBS

Membre de l'Institut

Jean SÉGUY

**L'accusatif prépositionnel en gascon  
et dans le français du Sud-Ouest**



STRASBOURG

1973

*En dépôt*

à la Librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, Paris

## L'accusatif prépositionnel en gascon et dans le français du Sud-Ouest

Sujet rebattu. D'autant que M. G. Rohlfs vient d'en donner une véritable somme (*RLiR* 1971, pp. 312-334). Mais il écrit d'entrée : « l'état présent des recherches dans ce champ d'investigations continue à présenter des lacunes sérieuses ». Il n'est pas question de critiquer ici les diverses théories étiologiques examinées par M. Rohlfs : toutes méritent considération. Encore moins d'en ajouter une ou deux. Nous voudrions simplement faire part de quelques réflexions sur deux points : A. Le cas portant le n° 4 dans la nomenclature de M. Rohlfs « objet direct, introduit par la préposition à quand il s'agit d'une personne bien déterminée », ceci en gascon et d'après l'*Atlas linguistique de la Gascogne*. — B. La persistance en français régional du Sud-Ouest des cas n° 14 et 15 « un objet direct mis particulièrement en relief à la tête d'une phrase avec répétition d'objet par un pronom personnel non accentué en proclise devant le verbe — la reprise d'un objet pronominal en proclise par un second objet plus déterminé (substantif ou pronom) pour mettre celui-ci, par une sorte d'emphase, en relief majeur ».

A. Dans le volume VI de l'ALG<sup>(1)</sup>, une carte est consacrée au cas n° 4 « j'ai vu à ton père ». Les données proviennent de trois articles du questionnaire de l'enquête complémentaire, qui étaient libellés comme suit : « J'ai vu ton père — J'ai vu la maison — J'ai vu ton chien »<sup>(2)</sup>. L'informateur traduisait en gascon les trois énoncés dans cet ordre ; mais le deuxième n'était posé qu'une fois obtenue la traduction du premier ; de même pour le troisième.

Pour le premier énoncé, l'accusatif prépositionnel est venu à 23 localités, sur les 154 du domaine gascon où le questionnaire a été mis en œuvre. Pour le deuxième et le troisième, respectivement n° 10 et n° 13 de la nomenclature de M. Rohlfs, aucun informateur n'a fourni l'accusatif prépositionnel. On pourrait en déduire que la distinction animé/inanimé n'est pas vue en gascon comme en ibéro-roman : l'animé prépositionnel serait réduit à l'être humain, n'étaient les exemples que cite M. Rohlfs d'accusatifs prépositionnels appliqués à des noms propres de chien ou de vache (p. 320 ; il en ressort que le nom propre, en personnalisant l'animal, l'hominise plus ou moins). Mais le deuxième énoncé (objet inanimé : l'accusatif prépo-

(1) Rédigé ; en cours de fabrication ; paraîtra en 1973.

(2) Nous n'avions pas songé au cas n° 2 : un nom propre donné à un animal.

sitionnel est exclu en gascon) venait, en somme, couper le caractère animé commun à l'homme et au chien.

Examinons maintenant la distribution géographique des localités à accusatif prépositionnel. Elle se répartit sur deux aires dessinant grossièrement des triangles. L'une est au centre des Hautes-Pyrénées (la base s'étend d'Arette (Pyr.-Atl.) à St-Plancard (Hte-Gar.), l'autre occupant la zone intra-pyrénéenne des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et de l'Ariège plus le Val d'Aran<sup>(3)</sup> (la base s'étend de Gavarnie à Aulus (Ariège) ; le sommet est marqué par Saleich (Hte-Gar.). Entre les deux aires, un couloir vide, oblique, de Cauterets à St-Gaudens et au-delà.

Ce qui frappe, c'est que le Béarn, si abondamment présent dans les autres relevés, soit à peu près absent de la carte : il n'y est maigrement représenté que sur la marge est, par les localités d'Arette, d'Aas et de Pontacq.

Qu'est-ce à dire ? Faut-il, brandissant la carte n° 2504 de l'ALG, récuser les témoignages de Bouzet, d'A. Joly, de G. Rohlfs et de tant d'autres ? Une telle conduite relèverait de la démence. Non. Il s'agit de tout autre chose : d'un défaut de la méthode que nous avons employée pour recueillir les faits de syntaxe. « On ne pêche pas la syntaxe au questionnaire » : tous les dialectologues sont pénétrés de ce principe, et ils ont raison. Les corpus des syntaxes dialectales (Remacle, Camproux, celui qu'étudie M. Rohlfs) ont été constitués à partir de phrases spontanées, saisies sur le vif, ou par l'exploration de l'écrit. Demander à un informateur de traduire dans son vernaculaire un énoncé en français standard, c'est faire exactement ce qu'il faut pour obtenir un calque. Nous nous sommes pourtant résigné à ce procédé grossier, les risques en étant connus et acceptés : en fait, les questions de syntaxe pure se réduisaient à une toute petite liste (elles n'ont engendré que dix-huit cartes, sur les deux mille cinq cents que compte l'ALG). Dans ces conditions, l'énoncé proposé à la traduction servait seulement de *test de résistance*. Quand les témoins ont traduit *J'ai vu ton père* par *Qu'èi vist a ta pai*, l'interprétation du résultat ne pose aucun problème : l'accusatif prépositionnel existe, et de plus, il est robuste. Quand les témoins traduisent par *Qu'èi vist ta pai*, le résultat est irrémédiablement ambigu : ou bien l'accusatif prépositionnel n'existe pas, ou bien il existe, mais alors, il ne résiste pas à l'épreuve de la « version »<sup>(4)</sup>. L'enquêteur devrait-il insister ? La « fouille » des informateurs, fructueuse s'agissant de lexique ou de morphologie (v.

(3) Dans le Val d'Aran, parlant gascon mais politiquement espagnol, il est fort possible que l'influence du castillan affermissse le cas n° 4, tout comme cela a été constaté à Barcelone et aux Baléares pour le catalan (Rohlfs pp. 322 ss.).

(4) Un élève de cinquième traduisant *Delenda est Carthago*, par *Carthage est devant être détruite* montre que la syntaxe de son français manque de conviction. A moins qu'il ne pratique ainsi une forme de contestation scolaire.

ALG IV, Avant-propos, pp. 11 ss.), n'est plus de mise pour la syntaxe : M. Ravier n'a nulle part suggéré l'accusatif prépositionnel ; M. Allières l'a fait une seule fois, à Arette dans le Haut-Béarn, obtenant un acquiescement.

Dans ces conditions, la carte 2504 de l'ALG est fiable pour les aires positives (ce qui est mieux que rien) ; et on peut affirmer que la robustesse du tour est bien un fait communautaire, puisque les deux aires sont parfaitement cohérentes. Mais la partie blanche de la carte reste vraiment muette : on ne saurait dire où passe l'isoglosse entre « j'ai vu à ton père » grammatical et « j'ai vu à ton père » agrammatical.

B. Comparant la description du français parlé à Toulouse faite par Desgrouais vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'état de ce même français régional dans les années 1940, nous étions amené à constater souvent que tel provincialisme signalé en 1768 s'était complètement perdu<sup>(5)</sup>. L'état que nous avons nous-même dressé en 1948 demanderait actuellement une révision : bon nombre de tours qui étaient alors vivants ont disparu entre-temps, ou se font extrêmement rares. Par exemple : *Garonne* sans article ; *en* représentant un adjectif ; *sentir à l'ail* ; *le premier que je vois à parler*. Or, les énoncés que cite M. Rohlfs d'après notre étude restent, en 1972, généraux, constants, sans distinction de classe sociale ou d'âge : *à lui, on ne l'a pas voulu* ; *tu l'as vu, à ton père ? — ça te regarde, à toi ? — Je vous embrasse bien affectueusement, ainsi qu'à tante Marie* (formule épistolaire)<sup>(6)</sup> — *Tu n'entends pas que je t'appelle ? Réponse : A qui ? à moi ?*, etc. Cette règle grammaticale — car c'est bien une règle grammaticale —, est tellement assise dans le français régional que nous avons dû l'observer en établissant la partie du questionnaire de l'ALG consacrée au pronom. Les énoncés à traduire du français en gascon sont ainsi formulés : *je les vois, à eux* ; *tu nous vois, à nous autres* ; *je la vois, à ma mère* (ce que nous recherchions, c'était l'équivalent de *les*, de *nous*, de *la* : *à eux, à nous autres, à ma mère* ne servaient qu'à bien expliciter le genre, le nombre et la personne du pronom immédiatement régi par le verbe). Mais *ça, regardez-le bien* (pour obtenir le pronom neutre « le », différent du masculin), parce que l'inanimé « ça » ne peut jamais être formulé en accusatif prépositionnel. Nous avons pris cette mesure pour faciliter

(5) V. Desgrouais, *Les Gasconismes corrigés* (Toulouse, éd. 1768 et 1801). — Séguy, *Le français parlé à Toulouse* (Toulouse 1950, §§ 55, 177 ss.).

(6) Séguy, *op. cit.*, §§ 55, 77, 71, 70, 80 ; 68.

la traduction *machinale* des deux cent soixante-quatorze questions relatives au pronom (7).

Comment expliquer une persistance aussi massive et aussi tenace ? On pourrait constater qu'elle n'est pas isolée. Il en va de même, par exemple, de l'e muet du français, toujours articulé, en 1972, comme une voyelle de plein exercice, par tous et par toutes (8) (notamment par les étudiants et étudiantes en lettres : les jurys des concours nationaux de recrutement sont édifiés là-dessus). Un Toulousain qui se hasarderait à escamoter les e muets s'exposerait à la sanction sociale : l'interlocuteur se moquerait de lui, à tout le moins esquisserait des mimiques-réflexes d'hostilité (léger plissement frontal, froncement de sourcils, rétrécissement palpébral, etc.). C'est qu'il s'agit ici d'un *rite consensuel et différenciateur* (9) : différenciateur vis-à-vis du groupe « gens du Nord », consensuel vis-à-vis du groupe « Méridionaux ». Et en toute logique, les Méridionaux admettent avec la plus grande bienveillance l'ablation de l'e muet par les *Francimands*. Dans les sociétés occidentales actuelles, on observe deux tendances antagonistes mais non inconciliables (ce sont en réalité des fonctions socio-linguistiques) : d'une part effacer les particularismes contraires à l'uniformisation, d'autre part conserver un minimum de marques distinctives des sous-ensembles.

L'accusatif prépositionnel est-il l'une de ces marques distinctives ? Certainement non. Alors que l'articulation de l'e muet est consciente et volontaire, les énoncés comportant un accusatif prépositionnel se situent dans la catégorie exactement opposée : aucun locuteur ne s'en rend compte ; et même de l'autre côté de la barrière, si l'on peut dire, seuls les Français d'oïl qui sont grammairiens remarquent la chose. L'accusatif prépositionnel passe inaperçu parce qu'il ne se distingue de l'autre que par une différence acoustique assez menue (la voyelle /a/), et surtout parce qu'il profite d'une sorte de camouflage naturel : le foisonnement des *à toi, à ma mère* légitimes du français standard (c'est-à-dire à valeur dative-allative) fait que les *à toi, à ma mère* accusatifs des Méridionaux se fondent dans la masse.

---

(7) Bien connue pour le Béarn, grâce aux travaux de Bouzet, la morpho-syntaxe du pronom gascon ne l'était que par bribes pour le reste du domaine. L'état béarnais n'en donne qu'un aspect, alors que l'ensemble présente une diversité, une complexité et une rigidité stupéfiantes. Cent vingt-trois cartes du volume VI sont consacrées à ce chapitre. Certes, il aurait été intéressant d'observer les réactions des informateurs à des énoncés en français standard : *toi, je te vois ; je la vois, ma mère* ; et même, inversement, \**à ça, regarde-le bien* (qui aurait certainement provoqué la perplexité : « à ça » ne pouvant être conçu que comme datif-allatif, l'énoncé se trouve non seulement agrammatical, mais vide de sens). Mais il n'était pas question de batifoler autour de la tâche, bien assez ardue et éprouvante.

(8) Séguy, *op. cit.*, §§ 30-32.

(9) Selon la terminologie de Berstein-Elvinn-Peters in Huxley, *Le comportement rituel chez l'homme et chez l'animal*, pp. 277-278.

Mais ce caractère subreptice n'est pas le seul à assurer la persistance du substrat occitan. L'accusatif prépositionnel a une fonction : éclaircir certaines phrases où l'homomorphisme de deux formes crée l'ambiguïté. M. Rohlfs rappelle opportunément que Diez avait fort bien saisi ce mécanisme qui, dans toute la Romania, est à l'origine de la tournure (p. 328). Les énoncés *il l'aime comme le chien au chat ; on l'honorait beaucoup, à cette bête-là*, sont bien réels, ayant été relevés dans des copies d'élèves toulousains de sixième (noter que dans ces cas, le statut humain est étendu aux animaux) ; de même ceux que cite M. Rohlfs p. 328 : *unos anteojos que hacen parecer oro al cobre ; muito mais mortifica o justo ao pecador ; vence al discurso el sentimiento*. Mais ils ont une probabilité assez faible. Par contre l'énoncé du type *il l'a vu, Pierre* est tout à fait quotidien. En français standard, il y a ambiguïté : *Pierre* peut être aussi bien représenté par *il* que par *l'*. Le français du Sud-Ouest désambiguïse systématiquement : *il l'a vu, Pierre* (*Pierre* est univoquement représenté par *il*) vs. *il l'a vu, à Pierre* (*Pierre* est univoquement représenté par *l'*). On objectera que le français standard s'accommode fort bien de l'ambiguïté ; qu'on n'a jamais entendu dire que le quiproquo fût à l'origine d'un fait divers. Certes. Mais en matière de langage, ce qui existe ici n'existe pas ailleurs : cela est à la fois un truisme et l'une des racines du fait dialectal.

Cette utilité de l'accusatif prépositionnel rend compte aussi des convergences observées avec le français de Suisse (où il s'agit d'un substrat romand), et avec le français de Bruxelles, où il semble qu'on ait affaire à une création récente mue par le même besoin (Rohlfs p. 324 ; échantillons procurés par M. Grevisse. A moins que le premier responsable ne soit un substrat néerlandais ? Cf. *ibid.*, p. 330, n. 2).

Toulouse.

Jean SÉGUY

